

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

A

# Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION :

N° .....

Mots .....

Heure .....

Paraphe .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement : .....

### Indications de service

Taxe par mot  
frs or ou  
frs congolais

TOTAL  
frs congolais

Indications de service taxées : .....

Adresse  
du destinataire

RESIDENCE  
NICALI



### TEXTE ET SIGNATURE

N° 1900191 PE.1 RST. 309318/PE.  
TERRITORIAL REISBURFF N'EST PAS  
PASSÉ A RUHENGERT NI A L'INTÉ  
RIEUR DU TERRITOIRE STOP DU  
COURRIER LUI DESTINÉ EST EN  
DÉPÔT ICI.

TERRITOIRE

Reçu de dépôt.....

RP.....

Transmis à .....

à ..... h.....m.

Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

A.T. Ruhengeri  
Jany

CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arrivé à



à 11 h. 11 m.

# TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations  
admisses pour les indications  
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- L.C télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

Voie d'acheminement : .....

Indications de service taxées : .....

Adresse : *Trouva - la -*  
*banque des Indes et de la Chine*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *11 h 11 m* le *18* à *11* h. *11* m.

N° *062* mots

*30/8/52*  
*pour l'envoi d'un télégramme*  
*adressé à la banque des Indes et de la Chine*  
*à Trouva - la -*